



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019



Madame le Maire demande l'avis au Conseillers Municipaux de rajouter 4 points à l'ordre du jour de la séance. Accord à l'unanimité des conseillers.

- **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 février 2019 à l'unanimité**

- 1) Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018
- 2) Affectation des résultats 2018
- 3) Vote des taux des taxes communales 2019
- 4) Vote du Budget Primitif 2019
- 5) Construction de l'Aire de lavage : Avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre « Étude et travaux »
- 6) Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN): projet de délimitation d'un nouveau périmètre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORNEILHAN SÉANCE DU 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Corneilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOUNET PULLARA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	19
Présents :	12
Votants :	15

Membres présents à la séance :

HUGOUNET PULLARA Isabelle, BLANC Gérard, BLANCAS PINO Dolores, BIGARI Dominique, DE NADAI Robert, GELLY Jean-François,, MANEZ Javier, MARECHAL Daniel, MICHEL Alain, MICHEL Christophe, MOLINA Élodie, QUINARD William.

Absents excusés : MARCHAND CAMILLERI Delphine a donné pouvoir à MARECHAL Daniel, GOURNAY Sylvie a donné pouvoir à DE NADAI Robert, BARBEZIER Ginette a donné pouvoir à QUINARD William.

Absent : GARRIGOS Béatrix, RASPINI Élisabeth, TORTI Judith, MUNOZ Patricia
Secrétaire de Séance nommé : BIGARI Dominique

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018



Département de l'Hérault

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Commune de Corneilhan

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations effectuées, le compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Béziers accompagné des états nécessaires,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que les soldes de 2018 ont été repris, que toutes les recettes et dépenses ordonnancées et les opérations d'ordre y figurent :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé des rapporteurs Alain MICHEL, William QUINARD,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité des voix, 11 voix POUR et 3 voix CONTRE,

Approuve le compte de Gestion et le compte Administratif.

2. Affectation des résultats 2018

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Madame le Maire présente les résultats de l'année 2018.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la Majorité des Voix, 12 POUR et 3 CONTRE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT 113 471,98 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 113 471,98 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 38 596,86 €

3. Vote des taux des taxes communales 2019

Madame le Maire rappelle les 3 taux d'imposition des taxes communales votés en 2018 :

Le taux d'habitation : 13,91 %

Le taux de la taxe foncière bâti : 18,73 %

Le taux de la taxe foncière non bâtie : 58,74 %

Madame le Maire propose de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, les taux des taxes restent inchangés.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

4. Vote du Budget Primitif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Les rapporteurs, Alain MICHEL, William QUINARD présentent aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2019 qui fait ressortir la totalité des dépenses et des recettes prévues en section de Fonctionnement et en section d'Investissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 310 840 €
Recettes : 1 310 840 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 989 205,32 €
Recettes : 989 205,32 €

Total du Budget 2018:

Dépenses : 2 300 045,32 €
Recettes : 2 300 045,32 €

Après en avoir délibéré, A la majorité des Voix, 12 POUR et 3 CONTRE (GELLY Jean-François, DE NADAI Robert, GOURNAY Sylvie) Approuve la présentation du Budget Primitif 2019 ; Adopte le Budget primitif 2019.

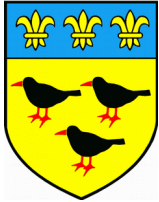
5. Construction de l'Aire de lavage : Avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre « Étude et travaux »

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec le bureau d'études ENTECH pour le marché de la maîtrise d'œuvre « Etude et travaux » pour la construction de l'aire de lavage dont la rémunération passe à 19 878,94 € HT à un taux de 3,8 %.

6. Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN): projet de délimitation d'un nouveau périmètre

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Approuve le nouveau PAEN proposé et autorise le Maire à soumettre ce nouveau PAEN au Département.

7. Ouverture d'une ligne de Trésorerie Interactive pour la construction de l'aire de lavage



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Après en avoir délibéré, A la majorité des Voix, 14 POUR et 1 CONTRE Autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie Interactive pour 480 000 € avec la Caisse d'Épargne pour la construction de l'aire de lavage.

8. Demande de subvention au Département pour la 2ème phase des travaux de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Approuve le projet des travaux de la mise en sécurité incendie de la Salle Polyvalente et du mode de financement de l'opération.
Autorise le Maire à solliciter une demande subvention au Département de l'Hérault.

9. Demande de subvention au Département pour la rénovation des courts de Tennis

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Approuve le projet des travaux de rénovation des terrains de tennis et de son mode de financement, Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention au Département de l'Hérault.

10. Demande de subvention au Département pour des travaux de voiries communales

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Approuve le projet des travaux pour le renforcement des chaussées et la création d'un cheminement piétons pour la rue Charles de Baderon et la rue Georges Brassens dont le coût respectif est de 39 700 € HT et 59 330 € HT ;
Approuve le mode de financement proposé, Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention au Département de l'Hérault.

Madame le Maire précise que les documents annexes (conventions, plans,...) sont consultables sur demande auprès des services administratifs.

Le Maire

Isabelle Hugounet Pullara